



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/071

Genève, le 25 novembre 2021

CONCERNE :

OUGANDA

Délivrance informatisée des permis

1. L'organe de gestion CITES de l'Ouganda a demandé au Secrétariat de communiquer à l'ensemble des Parties les informations suivantes relatives aux permis CITES.
2. L'Ouganda a récemment élaboré un système de demandes en ligne de permis CITES et de délivrance par voie électronique. Le système a été lancé virtuellement le 29 juillet 2021. Le système de permis électroniques est accessible à l'adresse suivante : <https://cites.tourism.go.ug/>.
3. Le système de délivrance de permis électroniques vise à renforcer le commerce durable des espèces sauvages en :
 - Favorisant des transactions informatisées efficaces et respectueuses de l'environnement ;
 - Minimisant les délais et autres inconvénients liés aux systèmes papier ;
 - Renforçant la sécurité par la minimisation des risques potentiels de falsification des permis ;
 - Simplifiant les processus de demandes de permis, d'accréditations et de contrôle de la conformité ; et en
 - Minimisant les risques de transmission du COVID-19 par la réduction des contacts humains.
4. L'Ouganda passera de l'ancien système manuel de délivrance des permis au nouveau système électronique de permis d'importation/exportation/réexportation au **1^{er} janvier 2022**, date à laquelle l'Ouganda mettra un terme définitif à la délivrance de permis manuels/papier.